



Association agréée par
la Ministre de la Justice
et par la Haute Autorité
pour la transparence de
la vie publique (HATVP)

RAPPORT MORAL 2020

INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du Covid 19 qui a provoqué une crise sans précédent et fortement perturbé notre société tant sur le plan sociologique, économique que dans celui de la vie citoyenne. Les mesures sanitaires prises par les autorités n'ont pas épargné notre association qui a dû, comme toutes les autres structures, adapter ses pratiques.

Aux vues du peu de possibilités de se réunir, du moins physiquement, les salariées, bénévoles et militants d'Anticor ont fait preuve d'une admirable résilience, dont nous pouvons tous et toutes être fier(e)s, permettant à notre association de continuer de se développer pendant cette période incertaine.

Ainsi les administrateurs, répartis dans toute la France, se sont surtout réunis à distance, les groupes locaux se sont organisés pour permettre des échanges dans ce contexte dégradé et même notre assemblée générale s'est tenue de manière dématérialisée.

Anticor, notre petite association, ne se décourage pas. Pour reprendre les mots d'Anatole France dans "Le Petit Pierre" : « *...mais sache bien et n'oublie jamais qu'avec du courage et de la probité, on surmonte toutes les épreuves !* »

1. Vie associative: Anticor vivante malgré la crise sanitaire

Présidence. Le 2 février, le Président Jean-Christophe Picard a démissionné en vue de se porter candidat sur une liste aux élections municipales de Nice. Nos statuts prévoient en effet d'une part que le Président ne peut pas détenir de mandat électoral et d'autre part qu'un administrateur en campagne électorale se met en retrait. Le vice-président, Eric Alt a assuré l'intérim et organisé l'élection du bureau par vote électronique. Elise Van Beneden a été élue Présidente le 28 mars 2020, en pleine période de confinement.

Assemblée Générale. Traditionnellement, l'Assemblée Générale est un moment de convivialité pour la centaine de participants, mais en 2020, l'Assemblée Générale du 28 mars 2020 a dû être reportée du fait de la crise sanitaire et [a finalement été organisée par voie dématérialisée le 13 juin 2020](#). Ce sont finalement 959 adhérents, soit plus de 20% des adhérents à date, qui ont exprimé leurs votes. Paradoxalement, la crise sanitaire a donc permis d'augmenter la participation de nos adhérents à l'assemblée générale.

Conseil d'administration. Les administrateurs ont continué à se réunir régulièrement au cours de l'année (huit réunions à distance et trois réunions physiques en 2020). Le climat entre les administrateurs s'étant dégradé sur la première partie de l'année et le Conseil d'Administration s'étant polarisé en deux groupes opposés, les administrateurs ont décidé de proposer à l'Assemblée Générale la révocation du Conseil et l'élection d'un nouveau Conseil. L'Assemblée Générale a mis fin au mandat des administrateurs de façon anticipée et a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. La liste "Pour Anticor 2020-2023" a obtenu 15 sièges au Conseil d'Administration et la liste « T.R.A.N.S.P.A.R.E.N.T.E.S ! » 6 sièges. Neuf membres de la liste « T.R.A.N.S.P.A.R.E.N.T.E.S ! », anciens administrateurs, estimant la révocation du conseil d'Administration et la tenue de l'Assemblée Générale du 13 juin 2020 irrégulière, ont porté en décembre 2020 l'affaire devant les tribunaux, demandant son annulation ainsi que 72 000 € de dommages et intérêts et frais d'avocats. Leurs demandes seront discutées devant le tribunal judiciaire de Paris, qui rendra probablement une décision courant 2022.

Statuts. Le débat sur la modification des statuts avait été décidé en 2019 et le nouveau conseil d'administration a placé la refonte des statuts dans la liste de ses grands chantiers. La présidente a donc proposé une réforme participative en soumettant les statuts aux adhérents et référents. Une première version a été soumise au Conseil d'administration pour validation, puis aux référents et aux adhérents à l'automne 2020 à l'aide d'une plateforme en ligne ad hoc.

Toutes les propositions ont été étudiées par un groupe d'administrateurs dédié, qui a organisé plusieurs réunions au cours desquelles les différentes contributions ont été débattues et affinées au regard de leur pertinence, au vu de la réalité du fonctionnement de l'association, de l'enjeu de la transparence, de la démocratie, de la neutralité et de la protection des lanceurs d'alerte. Une version finale sera soumise au conseil d'administration qui devra trancher entre plusieurs options ou proposer des rédactions à choix multiples, qui seront soumises au vote de la prochaine assemblée générale extraordinaire afin d'adopter des nouveaux statuts.

Le livret d'accueil des adhérents a été remis à jour, il est à disposition sur les comptes des adhérents.

2. Plaidoyer : Élections municipales et autres développements

Concernant les élections municipales d'abord, aux vues du bilan mitigé des chartes éthiques signées par des candidats aux élections municipales de 2014, mais également de l'intérêt suscité par cette démarche, ANTICOR a proposé en 2020 [une liste de 30 propositions pour des communes plus éthiques](#). Ces propositions étaient articulées autour des thèmes de la disponibilité des élus, de la lutte contre les conflits d'intérêts, du respect des élus minoritaires, de la transparence de l'action publique, de son contrôle, de la lutte contre la corruption et enfin de la participation des citoyens. L'objectif était que les candidats se les approprient et les intègrent à leurs programmes, s'engageant ainsi moralement envers leurs électeurs.

Les groupes locaux se sont chargés sur leur territoire de promouvoir ces propositions auprès des candidats par tous moyens: si quelques réunions publiques ont pu être organisées, certains groupes locaux ont écrit des courriers, contacté les candidats via les réseaux sociaux, ou encore produit des vidéos d'interview sur ce sujet, permettant aux candidats de prendre position publiquement sur ces recommandations.

Concernant le travail du plaidoyer ensuite, Anticor a continué durant l'année d'enrichir son plaidoyer, qui se construit au fur et à mesure des interventions d'Anticor, notamment au Parlement. [Le plaidoyer est disponible en ligne](#). Un projet de valorisation de ce plaidoyer via la publication d'un ouvrage-manifeste a été approuvé par le Conseil d'administration. Il devrait être publié courant 2021.

En mai 2020, un gros travail de proposition a été fait dans le cadre [la contribution de l'association à la Commission d'enquête sur les obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire](#). La présidente et le vice-président d'Anticor ont été appelés à témoigner. Le plaidoyer préparé par Anticor répondait aux questions précises posées par les députés avant la séance. L'intervention mettait aussi en évidence des circonstances anormales dans lesquelles le parquet avait classé l'affaire Kohler.

Les actions communes avec d'autres associations :

- *La plateforme des paradis fiscaux* : La PPFJ s'est réunie virtuellement quatre fois depuis juin 2020 et a régulièrement échangé par e-mail sur des sujets d'actualité concernant principalement la justice fiscale. Elle a notamment contribué à la finalisation et à la diffusion en France du rapport 2020 de Tax Justice Network sur la fraude et l'évasion fiscale au niveau mondial et a participé à la médiatisation des révélations des FinCEN files et de l'OpenLux. L'un des dossiers principaux, toujours en cours, concerne le projet de Directive Européenne sur la transparence fiscale des multinationales, dont la mesure phare serait le "reporting pays par pays public" que les membres de la PPFJ soutiennent activement.

3. Nos groupes locaux et commissions

Les groupes locaux : Depuis juin 2020, un deuxième coordinateur, en l'occurrence une coordonnatrice des groupes locaux est venu renforcer ce poste. Les coordinateurs organisent le travail d'environ 90 groupes locaux et 140 référents locaux (y compris en outre-mer). Afin d'accompagner au mieux les référents locaux, des efforts de documentation et de communication ont été faits durant l'année. Ces actions visent à répondre au mieux aux attentes des référents locaux, telles qu'exprimées dans un sondage mis à leur disposition durant l'été 2020.

Outre les coordinateurs des groupes locaux, les référents locaux peuvent également compter sur notre juriste qui s'investit également beaucoup sur la préparation et l'accompagnement des dossiers locaux. Notre juriste a aussi beaucoup travaillé à la préparation de documentations juridiques ou d'informations à destination des référents, notamment concernant les infractions dont l'association a à connaître. Des formations sous format vidéo seront bientôt à leur disposition.

Quatre nouvelles commissions ont été créées au sein d'Anticor en 2020. Ces commissions coexistent avec les groupes locaux. Elles ont pour objectif de réunir des adhérents de l'association intéressés par leurs objets, peu important le département dans lequel ils habitent.

- **[La commission « santé »](#)** : elle a été créée pour travailler sur les liens d'intérêts qui peuvent exister entre les professionnels de santé, les laboratoires pharmaceutiques et autres entreprises liées à la santé et, le cas échéant, les pouvoirs publics. Elle s'intéresse également à la gestion financière des organismes publics de santé. Cette commission a transmis 6 signalements aux procureurs de la République concernant une suspicion de corruption, quatre suspicions de détournement de fonds publics et une suspicion de favoritisme et détournement de fonds publics. Elle continue à analyser les comptes rendus des Cours régionales des Comptes, et va poursuivre ses investigations au sein du HCSP, de l'ANSM (agence Nationale de Sécurité du Médicament) et du SPILF (Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française)... et tous textes réglementaires publiés dans Legifrance. Elle est animée par une personne et l'essentiel de ses travaux est réalisé par 4 ou 5 personnes. Contact : sante@anticor.org.
- **[La commission « sport »](#)** : elle correspond à un besoin réel pour plus d'éthique et d'intégrité dans le sport. Depuis sa création en septembre 2020, plusieurs experts de l'éthique dans le sport se sont manifestés (journalistes sportifs, syndicalistes de sportifs de haut niveau, salariés de fédérations, médecins du sport, responsables de clubs...). Elle s'est fixée comme objectif de développer un plaidoyer sur l'éthique dans le sport (dans le

domaine de la gouvernance du mouvement sportif notamment) et de le communiquer auprès des institutions (Ministère des sports, assemblée nationale, HATVP, AFA, etc...) afin de peser sur le débat relatif à la proposition de loi visant à « démocratiser le sport » par exemple, d'accompagner les lanceurs d'alerte, de sensibiliser les acteurs du mouvement sportif aux enjeux de l'éthique et de développer des relations pérennes avec certains médias intéressés. Contact : sport@anticor.org.

- **La commission « transparence »** : dans le prolongement de l'université 2020, des adhérents ont souhaité promouvoir les bonnes pratiques sur le plan local en termes d'open data et exploiter, confronter et corréler les informations et les données au niveau national (data enquêtes). Cette commission effectue d'ores et déjà des signalements auprès de la HATVP et pourrait organiser en 2021 ou 2022 un événement autour de la citoyenneté numérique. Contact : transparence@anticor.org.
- **La commission « éducation »** : Anticor intervient depuis quelques années dans les lycées dans le cadre de la réserve citoyenne. Ce sont des activités très enrichissantes pour ses bénévoles et un défi important pour l'association : sensibiliser les citoyens de demain à nos combats. La présidente d'Anticor intervient également dans le cadre de masters universitaires et de grandes écoles, pour expliquer les schémas corruptifs, la démocratie participative mais aussi les combats portés par les lanceurs d'alerte. La commission commencera son activité en 2021, si le contexte sanitaire le permet, afin de mutualiser les supports d'enseignement et former des bénévoles à ces interventions. Contact : à venir bientôt !

Les désormais célèbres balades anticorruption ont eu lieu entre chaque confinement. Il s'agit de balades insolites dans les rues de Paris sur les traces des grandes affaires de corruption pour sensibiliser les citoyens aux enjeux autour de la corruption en leur présentant des cas concrets qui ont marqué l'histoire du pays, de l'Ancien Régime aux affaires plus récentes. Depuis 2019, deux itinéraires ont été mis en place, un troisième est en cours de finalisation.

La Maison des Lanceurs d'alerte : créée en 2018 avec 16 autres structures, cette association a vocation à aider les lanceurs d'alerte, ces personnes qui se mettent en danger pour dénoncer des faits qui portent atteinte à l'intérêt général. Gestion de la crise sanitaire, fraude fiscale, pollution des sols, surveillance des citoyens, conflits d'intérêts, des inconnus ont dénoncé des comportements dangereux pour la société et ont souvent été inquiétés pour cela. Ils sont fonctionnaires, aides-soignants, banquiers, médecins, chauffeurs... Mais ces David qui s'attaquent aux Goliath ont des pieds d'argile. La démocratie doit les protéger sans trembler, sans quoi ils disparaîtront et avec eux leurs combats d'intérêt général. La MLA leur apporte un soutien juridique, psychologique et financier. Durant toute l'année 2020, Anticor a fait partie du bureau de la MLA, assumant un rôle actif dans toutes les décisions opérationnelles de cette association.

Réseau Droit et Démocratie : ce réseau a été créé par [Vox Public](#), une association de défense des libertés associatives. Il réunit de manière informelle des acteurs du monde associatif et du milieu syndical qui portent des combats judiciaires. Il permet à ses membres d'échanger sur les procédures qu'ils initient et sur l'utilisation du droit comme arme d'amélioration de la société. Il arrive aussi que ses membres portent des actions communes, comme Anticor l'a fait avec le Formindep, en alliant les connaissances juridiques d'Anticor et les connaissances scientifiques du Formindep pour dénoncer un conflit d'intérêts au sein de la Haute Autorité de Santé. C'est un réseau très enrichissant qui a vocation à se développer dans le futur.

4. L'action juridique

Depuis l'embauche d'une juriste en juillet 2019, les signalements des référents sont de plus en plus nombreux. Régulièrement, des bénévoles viennent renforcer l'équipe au sein d'un pôle

juridique. Le conseil d'administration a également décidé de faire appel à des élèves-avocat (stagiaires de l'école du barreau) en soutien à l'expertise juridique pour des durées de six mois.

L'agrément de la HATVP : Cet agrément a été renouvelé par une délibération du 10 juillet 2019, reconnaissant le fonctionnement démocratique d'Anticor. En 2020, l'association a saisi cette instance dans six dossiers. Elle a également posé une question sur le fait d'intégrer les indemnités chômage aux déclarations de patrimoine et a demandé des précisions sur le mécanisme selon lequel les déclarations d'intérêts et de patrimoine des élus des communes et des intercommunalités dont la population dépasse le seuil de 20.000 habitants au cours de leurs mandats se retrouvent, de ce fait, immédiatement assujettis à des obligations déclaratives.

Agrément permettant la constitution de partie civile devant les juridictions pénales : En 2020, Anticor a aussi déposé en août un dossier de demande auprès des services du Garde des Sceaux en vue du renouvellement de son agrément pour se constituer partie civile dans les affaires d'infraction aux règles de probité. En effet, celui qui lui avait été délivré en 2018, arrivait à échéance le 15 février 2021. Après avoir perdu le dossier, le Ministère en a finalement accusé réception le 2 octobre 2020. L'association ayant déposé une plainte contre M. Eric Dupond-Moretti devant la Cour de Justice de la République, c'est le Premier Ministre qui doit prendre la décision. L'instruction était toujours en cours à la fin de l'année 2020.

Engagement d'Anticor dans des nouveaux dossier en 2020 : Anticor a ouvert en 2020 plusieurs dossiers emblématiques concernant des suspicions de fraudes importantes en matière de marchés publics à Dreux, [sur les conditions de soutien de la France à l'organisation du mondial de football 2020 au Qatar](#) ; sur les suspicions de prise illégale d'intérêt concernant le nouveau directeur général de General Electric France, sur [les avantages octroyés au constructeur de la Tour Triangle](#) et sur les conflits d'intérêts concernant la nouvelle plateforme des données de santé Stop Covid. [Anticor a également porté plainte contre Eric Dupond-Moretti, ministre de la justice en exercice, devant la Cour de justice de la République](#). La plainte, qui a été jugée recevable par la Commission de requêtes de la Cour, vise notamment les conditions dans lesquelles le nouveau ministre a ordonné une enquête administrative contre les magistrats du parquet national financier, dans une affaire où il détenait des intérêts.

5. La communication et les événements

Anticor a beaucoup amélioré sa communication pendant l'année 2020.

Site internet. Tout d'abord, Anticor a mis en ligne un nouveau site internet le 11 mai 2020. Il permet d'expliquer plus clairement son organisation, son identité et ses combats. Ce nouveau site, outre une page de présentation, recense tous les articles publiés par Anticor, le plaidoyer de l'association et la presque totalité des procédures dans lesquelles le conseil d'administration a décidé de s'engager. www.anticor.org a reçu 124 359 visiteurs uniques sur l'année 2020 pour 359 893 pages vues. 35 articles ont été publiés.

La lettre d'information (newsletter) : <https://anticor.espace-adherent.org/newsletter/> est diffusée mensuellement à 24 994 abonnés (décembre 2020). Elle continue de reprendre l'édito de la présidente, une revue de presse et différents points d'actualité de la vie de notre association.

Réseaux sociaux. Notre communication sur les réseaux sociaux continue à attirer davantage d'internautes. Ils sont ainsi plus de 72 000 à nous suivre sur Twitter et 52000 sur Facebook. Les comptes des groupes locaux, alimentés par les référents, contribuent à diffuser et commenter l'actualité locale sur les questions qui relèvent de notre objet social. Enfin, le jeune compte instagram de l'association a été lancé en juillet 2020 et permet pour l'instant de diffuser le contenu vidéo réalisé par Anticor. Il compte 745 abonnés pour le moment.

Vidéos sur youtube : 3 370 personnes sont abonnées à [notre chaîne Youtube](#). Nous avons publié 24 vidéos en 2020.

Les prix éthiques et l'université d'Anticor, les deux temps forts traditionnels de l'association ont rythmé l'année 2020 comme les précédentes, avec pour le second des ajustements liés à la crise sanitaire.

[La cérémonie de remise des prix éthiques 2020](#) s'est déroulée le 10 janvier au Centre Lourcine à Paris devant plus de 400 personnes. Elle a permis à Anticor de récompenser les comportements vertueux et dénoncer les agissements déplorables de l'année écoulée. Voici la liste des lauréats : Stéphane Horel, Aurore Gorius, Olivier Marleix, Maxime Renahy, Nicolas Lambert, Daniel Bertone et Denis Breteau. Les casseroles ont été décernées à Marie-Thérèse Hermange et Joëlle et Alain Ferrand.

[L'université 2020](#) s'est tenue le 21 novembre pendant le second confinement en visioconférence, diffusée sur Facebook sur le thème de la « vigilance citoyenne ». Elle était composée de deux tables rondes : la première sur l'action citoyenne et les « réponses institutionnelles à la corruption » et la seconde sur l'exploration du champ des possibles offert par « la loi sur la République numérique ». Les rediffusions des deux tables rondes ont été mises en ligne par la suite sur la chaîne Youtube et le site internet d'Anticor afin de permettre à tous de revivre cette édition inédite.

CONCLUSION

Anticor a connu en 2020 une croissance importante du nombre d'adhérents: de 3 506 fin 2019, elle a atteint 4 737 adhérents au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 35 %. Anticor s'est aussi structurée mieux qu'elle ne l'était et même s'il nous reste du chemin à faire, notre progression est indéniable.

Sur le plan contentieux, l'action associative devant les juridictions traduit de façon modeste la possibilité d'un autre rapport au pouvoir. Elle a permis à une citoyenneté vigilante d'entrer dans les prétoires. Sans doute, cette action a eu des effets disruptifs sur le cours de la justice dans des dossiers entravés, ce qui a pu agacer le pouvoir. Pourtant, c'est un peu ce que le législateur attendait d'elle, car il y a peu d'intérêt à agir dans des dossiers qui suivent leur cours normal.

Paradoxe : c'est le ministre de la justice qui est en charge d'habiliter et de renouveler cette habilitation tous les trois ans. Ce système devra évoluer pour transférer ce pouvoir à la Haute autorité de la transparence ou une autre autorité indépendante. Pour l'instant, les amendements proposés en ce sens fin 2020 n'ont pas prospéré.

En 2020, Anticor a su garder son cap et entend bien continuer de la sorte, grâce et avec le soutien de tous les adhérents qui lui font confiance.

REMERCIEMENTS

Merci à tous nos référents et militants locaux pour leur travail indispensable sur le terrain,

Merci à tous les adhérents et à tous nos donateurs,

Merci à nos salariées Farah Zaoui et Maïlys Fourneaux,

Merci à Jean-Christophe Picard, président de 2015 à 2020,

Merci à tous nos sympathisants et aux milliers d'abonnés à notre newsletter,

Merci, tout spécialement, à Jean-François Sauvaget, militant infatigable de notre cause et ex-référent du groupe local de l'Aude, qui a accompagné Anticor pendant de très nombreuses années et qui prend aujourd'hui une retraite de la vie associative active bien méritée !

Merci à tous ceux qui nous accompagnent dans nos combats difficiles, passionnants et importants...

Edith Talarczyk

Secrétaire générale d'Anticor

edith.talarczyk@anticor.org